

**Arrêté nommant les candidats admis à l'examen visant à l'attribution d'une  
certification complémentaire pour le secteur Arts : Danse**

**Session 2023**

Vu les articles D222-4 à D222-10-1 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2003 modifié relatif aux conditions d'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés de l'enseignement public, relevant du ministre chargé de l'éducation, et aux maîtres contractuels et agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires ;

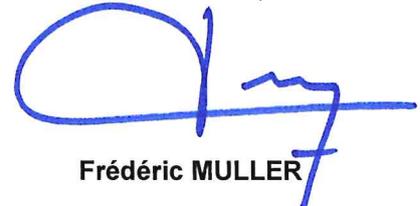
Vu la note de service n°2019-104 du 16 juillet 2019 publiée au Bulletin Officiel n°30 du 25 juillet 2019 ;

-----

Les candidats figurant sur la liste ci-annexée sont déclarés admis à l'examen.

Arcueil, le 26 avril 2023

Le Directeur,

  
**Frédéric MULLER**

**Liste des candidats admis à l'examen du 12 avril 2023  
visant à l'attribution d'une certification complémentaire**

**secteur Arts : Danse**

<b>Nom de naissance</b>	<b>Nom d'usage</b>	<b>Prénom</b>
<b>SAITER</b>		<b>Géraldine</b>